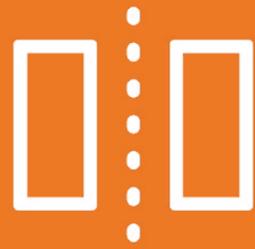


Donation en démembrement

En quoi ça consiste ?



Qu'est-ce que le démembrement de propriété ?



C'est un mécanisme juridique qui consiste à **diviser la propriété d'un bien en 2 droits distincts** :



L'usufruit permet de jouir du bien, ce qui inclut son usage et la perception des revenus qu'il génère.

La nue-propriété donne le droit de posséder le bien donné, mais sans pouvoir l'utiliser ni en percevoir les revenus (ces droits étant réservés à l'usufruitier)

Quelles sont les différentes formes d'usufruit ?

L'USUFRUIT VIAGER

Dans le cadre **d'un démembrement viager**, le donateur transmet la nue-propriété d'un bien à un donataire, **tout en conservant l'usufruit jusqu'à son décès.**



Il permet :

- **Une transmission progressive**
- **Une réduction de la base taxable** du bien au moment de la donation
- **Le maintien des avantages liés à l'usage du bien pour le donateur**, jusqu'à son décès

Quelles sont les différentes formes d'usufruit ?

L'USUFRUIT TEMPORAIRE

Il consiste à ***limiter la durée de l'usufruit sur une période déterminée.***

Au terme de cette période, l'usufruit s'éteint et le donateur recouvre la pleine propriété du bien.



Il permet :

- ***Au donataire*** de jouir du bien sur une période déterminée
- ***Au donateur*** de sortir le bien de son assiette d'imposition fiscale

Quels sont les avantages de la donation en démembrement ?

Transmettre son patrimoine tout en conservant ses moyens de subsistance en tant que donateur

Recevoir la pleine propriété à terme en tant que donataire

+

Bénéficiaire d'avantages sur le plan fiscal

Bénéficiaire d'une réduction des droits de donation

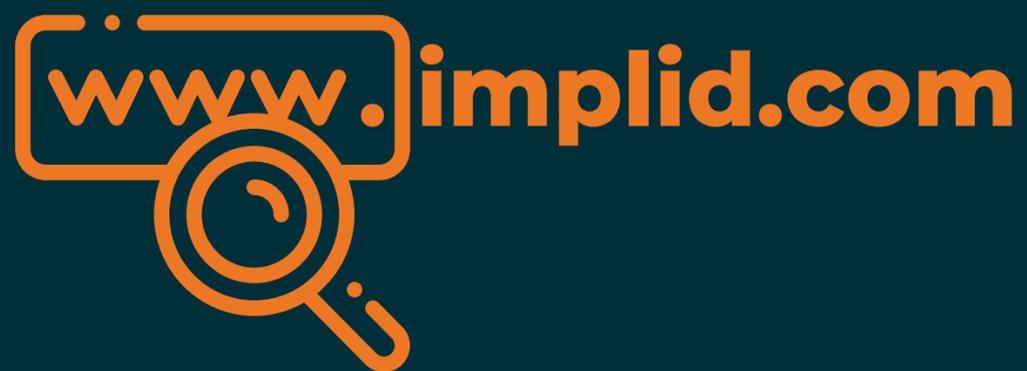


Bon à savoir

Cette stratégie de transmission nécessite un accompagnement sur-mesure par un notaire pour garantir une mise en œuvre réussie et sécurisée.

Vous souhaitez en savoir plus sur ***la donation en démembrement*** ?

Découvrez notre article sur :



impl/id
LEGAL